

CHARTRE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE BADMINTON

Année scolaire 2018-2019



Cette chartre représente l'ensemble des règles de vie de nos sections :

- Elle précise les engagements de partenaire **dans un cadre contractuel sur 3 ans.**
- Elle définit les droits et devoirs dans les projets et objectifs des sections.



Elle s'appuie sur le texte officiel précisant le contenu des chartes des sections sportives scolaires

- NOR : MENE0201343X RLR : 932-3 CHARTE DU 13-6-2002 MEN DESCO A9
- NOR : MENE1117113C circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011 MEN - DGESCO B3-4

Elle s'inscrit dans le cadre d'un engagement multipartite entre :

- L'établissement d'accueil le Lycée CHOISEUL représenté par M Gommé, Proviseur
- Le Comité départemental 37 badminton représenté par Mme Marin, Présidente
- Le club, le CESTbadminton représenté par M Suire, Président,
- La famille
- L'élève lui-même.

L'Etablissement s'engage à:

- **Aménager au mieux les emplois du temps** afin de permettre une pratique conforme aux exigences des sections
- **Assurer un suivi pédagogique particulier:** suivi des résultats, conseils de classes, rencontres-bilans individuelles
- **Offrir une possibilité d'internat**
- **Mettre en place un suivi adapté.** Ce suivi des élèves fait l'objet d'une coopération étroite entre l'enseignant, l'infirmière, le médecin de l'éducation nationale et le staff médical section (médecin du sport et kinésithérapeute)
Le médecin de l'éducation nationale doit recevoir au début du premier trimestre une copie de l'examen médical de sélection des élèves ayant intégré la section sportive. Si une fatigue ou des difficultés scolaires apparaissent, le médecin de l'éducation nationale est immédiatement tenu informé afin qu'il juge de l'opportunité d'une visite médicale intermédiaire. L'infirmière scolaire sera disponible auprès des élèves pour tout soin en rapport avec les activités de la section. Dans le cadre de suivi, les élèves subiront une à deux visites annuelles.
L'examen médical présenté à l'entrée en section doit être effectué par un **médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.**
- **Garantir un entraînement hebdomadaire sur les installations du lycée** avec un créneau au moins sur le temps scolaire
- **Délivrer une carte de suralimentation sans** frais supplémentaire pour les internes
- **Mettre à disposition une salle spécialisée de musculation pour** la préparation physique (1 créneau hebdomadaire)
- **Contribuer au bon fonctionnement de la section par un budget annuel** qui permet :
 - L'achat d'une partie du matériel nécessaire à l'entraînement et aux compétitions (boîtes de volants)
 - La Fourniture d'un tee-shirt identitaire /élève (une offre complémentaire Sweat-pantalons est proposée à l'achat)
 - Le financement partiel du déplacement au championnat de France
 - L'organisation d'une sortie Team building en début d'année budget
 - L'organisation d'une rencontre avec le collectif Ligue du centre (Sous réserve)

Le COMITE DEPARTEMENTAL 37 et Le CEST badminton club partenaire s'engagent à:

- Garantir l'horaire d'entraînement prévu par la chartre des sections
- Optimiser au maximum les conditions d'entraînements (éducateur, installations, matériel)
- Assurer 4 séquences d'entraînements (7 H/ hebdomadaires entraîneurs DEJEPS dont 3 séances longues 2H)
- Aménager les rythmes et formes d'entraînement en fonction des objectifs personnels
- Proposer à tous les joueurs de section une formation départementale de jeune officiel arbitre.
- Proposer aux joueurs de section une formation FFBAD (MODEF Module technique...)
- Proposer aux élèves de la section l'accès à 2 créneaux adultes du club. Cette opportunité impose une participation financière (**cadre ci-dessous***) pour les élèves non licenciés au CEST (chèque à l'ordre du CEST à remettre à M Gay en début d'année)
- Fournir une aide financière pour les déplacements France UNSS (250€ pour chaque entité)
- Le comité s'engage à accueillir les élèves de la section sportive sur les stages mis en place par le comité et à prendre à sa

charge les frais occasionnés (repas, déplacement, etc...) pour les élèves souhaitant également œuvrer comme arbitre sur les compétitions départementales.

La famille s'engage à:

- Contrôler l'assiduité et l'investissement scolaire en se rendant disponible pour les rencontres bilans, en prenant connaissance régulièrement des relevés périodiques et en signalant tout événement pouvant altérer la scolarité de l'élève concerné.
- Au plan médical, fournir les certificats médicaux précisant les arrêts et les aménagements d'activité.
- Prévenir en cas d'absence: la vie scolaire, l'entraîneur et le responsable de la section.
Contact eps.as.ss.choiseul@gmail.com
- **Accuser réception par mail** de toutes les informations transmises concernant la section
- A se rendre disponible pour toutes les rencontres administratives et pédagogiques en rapport avec la section
- **A contribuer au bon fonctionnement** en remettant une contribution tubes de volants plumes (**cadre ci-dessous***) et la participation financière (*) pour les joueurs non licenciés CEST. Ces 2 chèques à l'ordre de CEST Badminton sont remis à M Gay.

Nous rappelons que la participation à l'intégralité des entraînements est une obligation sauf cas particulier et aménagements liés aux enjeux scolaires ou à un projet sportif spécifique.


L'élève dans le respect de l'image d'un sportif au sein d'une section sportive) s'engage à:

- Prendre sa licence au CEST badminton ou conserver une licence dans son club d'origine
- Assister à tous les entraînements prévus sur l'horaire section
- Contribuer à l'entraînement des joueurs du groupe UNSS- badminton (1 à 2 créneaux annuels par élève)
- Contribuer à l'encadrement des jeunes du CEST U9U11 le mercredi 18h/19h (4 créneaux / an maximum)
- Fournir un travail régulier dans toutes les disciplines avec assiduité et ponctualité.
- Ne pas fumer pendant tout le temps scolaire et le temps de section.
- Informer au plus vite le responsable de toute difficulté scolaire.
- Prendre une licence UNSS et s'impliquer à l'AS dans d'autres activités (raid et cross obligatoires).
- Participer activement à la vie de l'établissement, en étant leader dans les cours d'EPS, en s'impliquant dans diverses fonctions et rôles ou événements de la vie associative.
- A se rendre disponible pour contribuer à l'organisation d'événements sportifs locaux (organisation de championnat UNSS, formation et validation de jeunes officiels collégiens, juge de ligne pour l'équipe N1 du club etc....)
- Il s'engage en outre à se tenir au courant et de façon régulière et à accuser réception de toutes les informations sections transmises par mail, par affichage ou en direct sur le site de la section badminton

À l'adresse : <http://sect-sport-bad-tours.clubeo.com/>

Une adresse mail personnelle et un compte Facebook **sont indispensables** à une bonne communication interne à la section.

Fait à Tours le

<u>Pour le lycée,</u>	<u>Pour le Comité 37,</u>	<u>Pour le club,</u>	<u>Pour la famille,</u>	<u>L'élève,</u>
M Gommé, Proviseur	M Marin, Présidente du comité départemental	M Suire, Président du CEST badminton	M Mme	Nom Prénom
Date,	Date, 25 juin 2018	Date, 25 juin 2018	Date,	Date,
Signature	Signature  C. MARIN	Signature 	Signature	Signature

Contribution des familles

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Créneau section contribution de fonctionnement pour tous les joueurs (volants ou...)	Anciens joueurs section	35	45	60		
	<u>Nouveaux</u> joueurs section		60	90	120	120
Surcote Créneaux Club	Anciens joueurs CEST		Couvert par la licence CEST			
	Nouveaux joueurs CEST		Couvert par la licence CEST			
	Anciens joueurs extérieurs avec créneaux CEST	75	100	150		
	<u>Nouveaux joueurs extérieurs avec créneaux CEST</u>		150	200	250	250
	Mutant vers un autre club autre que CEST	430€				